

L'IMAGINAIRE DE LA GARRIGUE

LES FEUX DE FORET

I

D . R . A . C .

O . D . A . C .

Roland Pécout

MONTPELLIER 1991

CDPR. 4865

VII #690 bis

Si le feu est dans beaucoup de cultures un élément central de la représentation du monde, dans les cultures méditerranéennes il est ambivalent : il est le centre vital du “foyer” (depuis l’autel domestique des gréco-romains jusqu’au Cacho-fio de la tradition populaire) . Mais son double, le feu “cosmique”, est un enjeu de puissance et suppose une concurrence entre les hommes et les dieux. C’est par un acte de rébellion que Prométhée vole le feu aux dieux et le confie à l’espèce humaine . Le feu “cosmique” reste en dernière instance aux mains des Olympiens qui gouvernent les forces naturelles et le destin, du foudre de Zeus aux forges de Vulcain. Les Héros ou les êtres semi-divins qui “jouent” avec le feu sans en avoir la maîtrise, d’Icare à Phaéton, sont anéantis. Et le feu aux mains des hommes, en-dehors des foyers domestiques, est toujours marqué par l’incertitude et le danger.

Dans la Bible, le feu manifeste la colère de Yawhé -- ou son alliance. Enfin dans la tradition populaire, le feu “sauvage” est le plus souvent une force reliée au monde d’en-bas (les dragons; le diable et ses différentes représentations).

Quand on se réfère au feu dans les pays du Nord, dans l’Europe non-méditerranéenne, les images symboliques d’une part, et la perception sécularisée, “technique”, d’autre part, ressortissent de deux descriptions séparées. Il ya là comme deux strates superposées. Ainsi dans la culture française majoritaire, le feu comme “Elément” réunit des images multiples, ayant peu varié au cours de l’histoire culturelle. Le feu

comme “risque”, en revanche, apparaît lié aux représentations nées de la révolution industrielle.

Le feu/incendie appelle des images urbaines, ou au moins directement liées au monde humain. Le “risque feu” est ressenti comme un risque social. Ce qui flambe dans l’imaginaire collectif, ce sont les maisons, les entrepôts, les villes, à cause des accidents, des guerres, des calamités de toutes sortes. (Le cinéma en donne de nombreux exemples dans ses films-catastrophe). Ce feu-là se confond avec une peur eschatologique, un millénarisme, une inquiétude vis à vis de la civilisation moderne et de son destin.

*Qu’est-ce qui brûle ? C’est la ville. C’est l’oeuvre de l’homme.*

En région Méditerranéenne cette bipartition n’existe assurément pas de la même manière. Le “risque-feu” n’est pas principalement ressenti comme technologique, social, urbain. Il est avant tout, ici, lié au domaine naturel.

*Qu’est-ce qui brûle ? Ce sont les arbres, la forêt.*

Au-delà de la fréquence objective des feux de la forêt, le fait qu'ils soient ressentis comme affectant avant tout le milieu naturel, révèle-t-il une "naturalisation" de la culture ? Ce serait là un archaïsme pré-industriel. Ou, à l'opposé, révèle-t-il une intégration de la "nature" dans le champ des manipulations humaines, des risques de la "civilisation" ? Ce serait là un point de vue écologique qui s'ignore .

Entre ces deux visions opposées - celle d'une survivance pré-industrielle, et celle d'une écologie post-moderne, se déploie le domaine de notre interrogation. Dans quelle mesure le risque-feu en région méditerranéenne se relie-t-il plutôt à l'un ou à l'autre pôle ? Ou peut être sommes nous appelés à dépasser ce paradoxe, par un nouveau type d'analyse approprié à la spécificité naturelle, culturelle, et sociale, de l'aire étudiée. La recherche entreprise voudrait seulement explorer des chemins dans ce sens.

FEUX DE FORET

PREVENTION

REBOISEMENT

MONTFERRIER, LA GARDIOLE, LA SAINTE-VICTOIRE :

TROIS EXPERIENCES EN FORET MEDITERRANEENNE.

Depuis quelques années, une évolution se fait jour dans la sensibilité collective face aux feux de forêts. Jusqu'aux années 60, les incendies de garrigues étaient vécus comme une fatalité, une sorte de catastrophe naturelle répétitive. Dans les années 70, des comités informels se créent en Languedoc, et en Provence, dans le sillage des mouvements sociaux issus de mai 68 ( tel que "le Comité Provençal contre les feux de forêts") . Leurs manifestes et prises de positions sont publiés par la presse militante. Mais cette contestation du fatalisme antérieur reste limitée à une frange de l'opinion, et ce qu'elle remet en cause, dans les incendies, c'est l'organisation de la lutte anti-feu. Des moyens plus efficaces sont demandés à l'Etat. Il s'agit plus d'une intervention "politique" que d'une prise en charge des problèmes de terrain.

C'est peu à peu au cours des années 80, que la réflexion associative va déboucher sur le concret, après avoir mûri dans les territoires de l'utopie, après un "brain-storming" de plusieurs années. En même temps, la motivation de ces groupements change. Elle devient plus "civique" que "politique", et plus soucieuse de s'affronter à la gestion du quotidien qu'au débat d'idées. Les "Comités Communaux feux de forêts" se multiplient à la fin de la décennie. Ils se constituent comme structures citoyennes, autonomes, associatives, reliées aux structures publiques. Nous avons rencontré des membres de C.C.F.F. de l'Hérault, et mené une enquête plus ciblée sur un C.C.F.F. représentatif: celui de Montferrier sur Lez.

Un C.C.F.F. est une association para-municipale, dont le président est le maire de la commune. Celui de Montferrier comptait à l'été 91, une soixantaine d'inscrits, bénévoles, habitant la commune. Le comité représente d'une façon assez fidèle la configuration sociale de ce village qui est péri-urbain et résidentiel. S'y retrouvent les habitants du Centre ancien (villageois de souche ou installés depuis longtemps) et résidents nouveaux des quartiers de villas; Commerçants et artisans travaillant sur place, travailleurs urbains (du tertiaire surtout) dont l'activité professionnelle se déroule à Montpellier ou dans le district. Une étude statistique pourrait confirmer ou nuancer ce tableau. Mais dans le cadre de notre étude, la question est celle du sentiment des intéressés, de l'image vue - et renvoyée- par le groupe. Cette image est celle de la représentativité sociologique. Elle est aussi celle du consensus. Les clivages politiques n'apparaissent pas pertinents dans le Comité. La fracture droite-gauche n'est pas constitutive d'un débat. La comparaison sur ce point, est plusieurs fois revenue : "un C.C.F.F, c'est comme un comité des fêtes : "d'intérêt local" ."

Un clivage d'un autre ordre apparaît pertinent ,celui qui distingue - et met en contact- les villageois de sensibilité rurale, et ceux de sensibilité urbaine. Il ne s'agit pas d'une différence sociale (les uns ou les autres peuvent être employés, commerçants, retraités ou artisans) mais d'une différence à proprement parler culturelle. Les premiers, les villageois de sensibilité rurale, connaissent le terrain et "pratiquent" la garrigue, comme espace de chasse et de cueillette:

- soit par mémoire ou éducation familiale (famille d'origine rurale)

## UN COMITE COMMUNAL "FEUX DE FORETS"

### POURQUOI ? COMMENT ?

-----

En période sèche, un jour de grand vent, pour des causes multiples, difficiles parfois à déceler, l'incendie éclate et se propage rapidement. Les secours viendront, lutteront contre le désastre, mais des hectares boisés auront disparu. Plus tard, ailleurs, un autre incendie se déclarera et nos collines ne seront bientôt plus recouvertes que d'une maigre garrigue. Rasée en quelques heures une forêt demande des décennies pour se reconstituer et, au rythme actuel des incendies, on peut craindre dans certains secteurs une progressive désertification.

A côté de patients travaux de rénovation, un effort collectif doit porter sur la sauvegarde de ce qui existe encore.

Que faire pour réduire l'importance des feux avant qu'ils n'éclatent ?

Comment être prêt les jours menaçants pour rendre les Services de la Sécurité civile plus efficaces parce que plus rapides et bien informés ?

Que faire au niveau de chaque commune, de chaque espace forestier, pour ne pas laisser la forêt seule... avec ses ennemis ?

### NAISSANCE D'UN COMITE COMMUNAL "FEUX DE FORETS"

Dans la majorité des cas, le Comité doit trouver ses premiers membres parmi les chasseurs, les agriculteurs, les propriétaires forestiers et aussi parmi les utilisateurs ou amis de la forêt.

Le conseil municipal a à coeur d'encourager et de provoquer la création d'un Comité sur notre commune et fait appel à toutes les bonnes volontés.

Les volontaires réunis pour constituer ce comité doivent avoir une parfaite connaissance du terrain qu'ils vont prendre en charge :

- connaissance des routes, pistes, points d'eau, lieux-dits, itinéraires de parcours bien définis, point d'observation bien choisis pour des patrouilles.

Etablir un carte détaillée, avec des exemplaires remis aux pompiers, gendarmes, services municipaux. Cette étude de secteur doit permettre de proposer des aménagements (nouvelles pistes, barrières) qui seront à examiner lors de l'établissement des plans de défense communaux ou intercommunaux.

- 8
- connaissance des propriétés.  
inventaire des différentes parcelles, réunion des propriétaires pour souhaiter leur collaboration et les informer :

1) des mesures à prendre pour la prévention, débroussaillage auprès des habitations, des chemins, constitution de réserves d'eau.

2) de la conduite à tenir en cas d'incendie.

En même temps répertorier tous les points d'eau utilisables : piscines, bassins, bornes.

### ACTIONS PREVENTIVES

Le guet au cours de l'été et plus encore les jours de risques crée une présence préventive et dissuasive dans les espaces forestiers. La patrouille de deux membres au moins va parcourir, surveiller, informer.

### EQUIPEMENT

- un véhicule léger,
- des jumelles,
- une liaison radio avec le Centre de Sapeurs-Pompiers s'il existe, avec la mairie, la gendarmerie dans le cas contraire.
- un vêtement particulier, casquette, combinaison, attestant auprès du public comme auprès des services de secours la mission remplie.

### QUELQUES CONSEILS PRATIQUES

- découper par exemple le territoire communal en secteur avec un responsable pour chacun, aidé de quelques membres.
- nommer un responsable pour chaque activité principale :
  - chemin,
  - points d'eau,
  - cartes.
- créer en saison d'hiver des actions communales faisant se retrouver, un dimanche matin par exemple, tous les membres pour un "chantier" :
  - ouverture ou réouverture d'un chemin oublié,
  - exercice radio avec les Sapeurs-pompiers,
  - et ... un indispensable casse-croûte pour tous.
- établir des tours de ronde pour les jours de risques et les fins de semaine où la forêt est plus fréquentée.  
Tout départ en ronde doit être connu.  
Procéder de temps en temps à un appel radio.
- savoir encourager un bénévolat territorial.

SAUVONS LA FORET. OUI, MAIS EN NOUS EN DONNANT LES MOYENS

---

Pour tous renseignements complémentaires :

Centre régional de la propriété forestière du Languedoc-Roussillon  
378, rue de la Galéra

## SITUATION GEOGRAPHIQUE ET ANALYSE DU MILIEU:

Les communes de Montferrier et de Clapiers possèdent ensemble le principal massif forestier de la zone péri-urbaine de Montpellier. Ce massif formant un carré d'environ 2,5 kms de côté, est compris entre la route de Mende (D112) et la route de Teyran (D21), et délimité au nord par la D145 (Jacou-Prades le lez). Il est la continuation des bois de Montmaur et de Lunaret, maintenant intégrés à la ville. D'autre part il est le premier jalon d'une coulée verte qui continue ensuite par les Sources du Lez, Les Matelles, le Pic St Loup, et qui, par les plateaux d'entre Hérault et Vidourle, va rejoindre les Cévennes. Il relie le Bas-Pays aux Hautes-Terres, à la fois par le sens de circulation des routes dans cette zone (S.N) et dans le fonctionnement de l'imaginaire: on est ici en direction de Mende et des Cévennes, tant par les noms des voies ("Route de Mende" anciennement "Chemin de St Hyppolite") que par l'orientation du paysage. D'autre part ce massif est le seul dans l'Hérault avec la Gardiole (voir ci-après) qui ne soit pas situé dans un arrière-pays, autrement dit dans les étages collinaires, mais qui se soit conservé au coeur des zones densément peuplées, à proximité du littoral et des concentrations urbaines.

Conservé ? Pas exactement. Car le massif de Clapiers - Montferrier est dû essentiellement à des replantations. Les bois s'étendent sur un territoire de vallonnements calcaires, avec parfois des passages

accidentés. Si Clapiers est situé dans la partie basse du territoire en même temps que les voies de communication, les lotissements, et les zones industrielles, en revanche les parties étagées sont occupées par la forêt. A Montferrier, la vallée du Lez est une zone de vignes, de cultures, et de maisons. Quant au village lui-même, il est construit sur un piton rocheux d'origine volcanique; c'est au-delà des quartiers neufs que s'étendent les garrigues de la commune.

La possession d'un territoire rural relativement accidenté et peu propice tant aux cultures qu'aux constructions, a permis aux communes de Montferrier et de Clapiers, de conserver des "garrigues et des landes" à usage de pacage de troupeaux, de zone de ramassage de bois, de terrain de chasse et de cueillette. Mais ces terrains étaient, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, dans l'état d'une garrigue dégradée en landes et fourrés, et non plus dans l'état d'une forêt.

C'est à partir de 1892 que le Conseil Municipal de Clapiers (voir document ci-joint) demande aux Eaux et Forêts la possibilité de soumettre les garrigues du massif au régime forestier. En suite de quoi la replantation s'effectue sur plusieurs années. Depuis la gestion est assurée par l'administration (Eaux et Forêts puis O.N.F). Les raisons invoquées tant par les demandeurs que par l'administration sont d'ordre financier (le revenu des bois futurs) mais également d'ordre écologique et climatique (protection contre les vents, reconstitution des sols, régularisation des sources.)

DÉPARTEMENT  
de l'Hérault

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE.

INSPECTION  
de Montpellier

CANTONNEMENT  
de Montpellier

DIRECTION GÉNÉRALE DES EAUX ET FORÊTS.

FORÊT ALB  
d

RAPPORT

de M. Gély

Inspecteur-Adjoint

DES EAUX ET FORÊTS

à Montpellier le 13 février 1892

NATURE DE L'AFFAIRE :

Commune de Clapiers  
Soumission des Garrigues  
au régime forestier

L'Inspecteur-Adjoint des Eaux et Forêts soussigné,  
Vu la délibération du 20 Janvier 1892 du Conseil Municipal de Clapiers  
demandant le reboisement des garrigues communales,

Vu le communiqué de M. l'Inspecteur du 26 Janvier 1892 nous  
invitant à proposer la soumission au régime forestier des garrigues et  
terrains communaux de Clapiers;

Vu le procès-verbal de vérification contradictoire de ces garrigues  
en date du 12 février 1892

Vu l'art. 90 du Code Forestier § 4

— Considérant que les garrigues dont il s'agit ne sont pas susceptibles  
d'aménagement ou d'une exploitation régulière, mais qu'elles pourraient être  
converties en bois au moyen de la réglementation du pâturage et de  
travaux de repeuplement.

Considérant d'autre part qu'en l'état actuel, les garrigues de Clapiers  
sont une faible ressource soit pour la caisse municipale, soit pour la  
pluralité des habitants et que la conversion en bois aurait pour résultat  
d'améliorer la situation financière de la C<sup>ne</sup> pour l'avenir sans être  
aujourd'hui un obstacle à la jouissance des produits accessoires et des menus  
produits qui serait simplement réglementée.

Est d'avis qu'il y a lieu de soumettre au régime forestier les parcelles  
n<sup>os</sup> 304<sup>bis</sup>, 312<sup>bis</sup>, 327, 357, 360, 384, 494 et 114 section A et n<sup>os</sup> 107, 115, 172, 235<sup>bis</sup>

Eaux et Forêts. — Série 12, n<sup>o</sup> 28. — 501-484-1014. [17822]

et 296 de la Section B du cadastre d'une étendue totale de 100<sup>h</sup> 72<sup>a</sup> 57<sup>c</sup>.

signé: Jély.

12

Après visite des lieux, Considérant que la C<sup>me</sup> de Clapiers demande qu'il soit procédé au reboisement de ses garrigues sous la direction et par les soins de l'Adm<sup>n</sup> des Forêts, Considérant que la majeure partie des dites garrigues est susceptible d'être reboisée dans des conditions très favorables, que le reboisement de ces terrains montagneux qui dominent le village de Clapiers et toute la large vallée fertile située en avant du village formera un abri très salutaire contre les vents violents trop fréquents dans la région, y régularisera la température et les pluies, rendra les sources plus abondantes et assainira d'une manière générale, que le reboisement procurera d'autre part à la C<sup>me</sup> et à ses habitants des ressources importantes tant en produits principaux par les coupes qu'en produits nécessaires de toute sorte comme morts bois, bois morts, pâturage, truffes, etc...

Pour ces motifs, l'Inspecteur des Forêts est d'avis qu'il y a lieu de donner entière satisfaction au désir exprimé par la C<sup>me</sup> de Clapiers et propose de soumettre au régime forestier sous le nom de forêt C<sup>me</sup> de Clapiers les terrains communaux désignés à la matrice cadastrale sous les n<sup>os</sup> 304<sup>bis</sup>, 312<sup>bis</sup>, 329, 341, 357, 360, 384, 494 et 514 Section A et n<sup>os</sup> 107, 115, 172, 235<sup>bis</sup> et 296 Section B d'une étendue totale de 100 hectares 72 ares 57 centiares.

Montpellier le 15 Février 1892

L'Inspecteur des Forêts,

signé: Erano de Bouchony.

Par délibération en date du 26 Février, le Conseil Municipal de Clapiers a déclaré adhérer aux conclusions du présent rapport et demander la soumission des terrains communaux au régime forestier dans le plus bref délai possible. Une expédition de ladite délibération est jointe au dossier.

Montpellier le 9 Mars 1892

L'Inspecteur des Forêts,

signé: Erano de Bouchony.

Cette soumission au régime forestier, et ce reboisement, s'intègrent à une politique générale. A partir des années 1860, les Eaux et Forêts, et la population, replantent en Languedoc les massifs forestiers de montagne tel que l'Aigoual. C'est seulement plus tard, à l'exemple de ces entreprises pilotes, que des replantations se multiplient en garrigue. Les efforts de replantation ont continué jusqu'à nos jours (cf. ci-après, la Gardiole).

Il est à noter que la reforestation des garrigues de Montferrier-Clapiers, ainsi que celle, moderne, de la Gardiole (années 60 du XX<sup>e</sup> siècle) n'avait pas pour seul but (et dans le deuxième cas, n'avait aucunement pour but) la rentabilité forestière. Il s'agit, dans les deux sites, de développer des forêts de protection (des sols, des eaux, des paysages, de la flore et de la faune). Et cette préoccupation, qui annonce les préoccupations d'aménagement du territoire de l'après-guerre, est liée aux impératifs de l'urbanisation.

Il existe de nombreuses communes de garrigue situées dans l'arrière-pays, loin des centres urbains (Garrigues d'Argeliers; Haute Vallée de l'Hérault; Montagne de la Moure entre Aumelas et le bassin de Thau; Zones forestières du Minervois). Ces communes ont peu souvent sollicité la replantation par les Eaux et Forêts, et le paysage actuel de l'Hérault propose trois types "historique" de garrigues:

- les landes et garrigues dégradées (tous secteurs confondus)
- les forêts méditerranéennes héritées (entretenues par un usage humain extensif, et non systématiquement reboisées: région de Viols-le-Fort, contreforts de la Séranne, bois de l'Hortus).

- Les forêts méditerranéennes reboisées (Vallée de la Buège près de la Séranne, Forêt de Parlatge dans le Lodévois, Massif de Montferrier-Clapiers, Massif de la Gardiole, ...).

Ces dernières sont disséminées dans l'ensemble du département et s'imbriquent souvent avec les forêts "héritées". Mais une différence est à noter: les forêts reboisées en arrière-pays (Parlatge, Buège, ...) l'ont été en résineux. Ce sont le plus souvent des pinèdes (pins noirs notamment). Tandis que les deux forêts péri-urbaines citées (Massif de Montferrier-Clapiers et la Gardiole), mêlent les résineux replantés avec les feuillus conservés de l'ancien couvert végétal. Ainsi le caractère autochtone des deux forêts, leur caractère marqué de *garrigues* apparaît clairement, alors qu'il n'a pas semble-t-il, été pris en compte dans les forêts de l'intérieur, pourtant confrontées au même sol et au même climat.

Quels déterminants ont donné aux forêts péri-urbaines replantées, un caractère de garrigue plutôt que de pinèdes ?

C'est qu'une pression "culturelle" nouvelle semble apparaître à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et se confirmer au XX<sup>e</sup> siècle : la prise en compte de la garrigue (ou plus exactement de la forêt méditerranéenne) comme milieu spécifique à protéger. Cette intention paysagère est clairement affirmée dans le reboisement de la Gardiole, elle est implicitement contenue, soixante et dix ans plus tôt, dans le reboisement du massif de Montferrier-Clapiers (voir document joint).

5 février 1892

DÉPARTEMENT

de l'Hérault

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE.

INSPECTION

de Montpellier

CANTONNEMENT

de Montpellier

DIRECTION GÉNÉRALE DES EAUX ET FORÊTS.

FORÊT ALE

d

N°

NATURE DE L'AFFAIRE :

Garrigues de Clapiers.  
Verbal de Vérification  
contradictoire

Procès-Verbal de Vérification Contradictoire  
~~RAPPORT~~  
des Garrigues Communales de Clapiers

~~DES EAUX ET FORÊTS~~

à soumettre au régime forestier.

L'an mil huit cent quatre-vingt-douze, le cinq du mois de Février,  
Nous Maire de Clapiers et Inspecteur-Adjoint des Forêts à Montpellier,  
Conformément aux prescriptions de l'Article 128 de l'ordonnance réglée  
du Code Forestier, avons procédé à la vérification contradictoire des garrigues  
de Clapiers non soumises au régime forestier et consignons dans le  
présent procès-verbal les résultats de cette vérification.

La Commune de Clapiers possède des garrigues d'une étendue totale de 133  
hectares, 82 ares 19 centiares. Ces terrains occupent 42 parcelles de la Section A  
et 13 parcelles de la Section B du cadastre.

Les renseignements ci-après ne s'appliquent qu'aux parcelles n°s 304<sup>bis</sup>,  
312<sup>bis</sup>, 329, 341, 357, 360, 384, 494 et 514 de la Section A et n°s 107, 115, 173, 235<sup>bis</sup> et 296  
de la Section B d'une étendue totale de 100 hectares, 72 ares, 57 centiares.

Parmi les autres parcelles d'une surface de 33<sup>h</sup> 09<sup>a</sup> 62<sup>c</sup>, les unes d'une étendue  
faible sont disséminées sur toute le territoire de la Commune, les autres situées à peu de  
distance de la rivière du Lez servent d'étandage et sur d'autres enfin entrecoupées  
de nombreuses enclaves des empiétements considérables ont été commis, depuis  
de longues années si bien que leur soumission au régime forestier en vue de  
leur reboisement ne présente pas un grand intérêt.

Garrigues à soumettre au régime forestier.

Situation.

Ces garrigues sont situées sur le territoire de Clapiers, Canton de Castries,  
arrondissement de Montpellier, département. Elles figurent sous les n°s 304<sup>bis</sup>, 312<sup>bis</sup>

Nom. Elles portent les noms de Girac, La Pistoule, Sous Bossos, Sous Elubrasses, Combosomal, Caraine, Ses Houlières, Plan Guigard et le Terme.

Contenance. Cette contenance est de 100 hectares, 72 ares 57 centiares. 16

Altitude. Elle varie de 70 à 130<sup>m</sup> au-dessus du niveau de la mer.

Exposition. Sud, Sud-ouest et Nord.

Déclivité. Les garrigues de Clapiers occupent des coteaux environnant le village et plusieurs versants dont la pente moyenne est de 15 à 20%.

Sol. Calcaire de l'époque tertiaire, fin du miocène. Sol uniformément pierreur, sans et profond, il convient au chêne vert dont les racines trouvent aisément des fissures dans lesquelles elles peuvent pénétrer.

Limites. Ces terrains communaux sont entourés de propriétés particulières, soit cultivées soit à l'état de garrigues. Les limites sont en général bien déterminées sur le terrain et faciles à retrouver.

Chemins. Divers chemins vicinaux ou communaux traversent ces terrains dont le parcours est ainsi très facile.

Cours d'eau. Il n'en existe aucun dans l'étendue des garrigues. Les eaux pluviales s'écoulent dans plusieurs ruisseaux habituellement à sec qui se jettent dans le Seg peu éloigné du village de Clapiers.

Repeuplements. Dans la parcelle n° 107 Section A on rencontre des pins d'Alpe assez serrés et bien venants plantés il y a une vingtaine d'années par les soins de la Commune. Dans le n° 115 Section A se trouvent aussi quelques pins d'Alpe de l'âge de 8 à 10 ans, espacés de 5 en 5<sup>m</sup> environ. A part ces 2 parcelles, en partie boisées, les garrigues de Clapiers sont entièrement dénudées. On n'y rencontre que quelques très rares cépées de chêne vert. Ces terrains pourraient être reboisés avec succès au moyen de repeuplement en pins d'Alpe et chênes yeuxse.

Morts Bois. Comme morts bois on ne remarque guère que le chêne kermès qui couvre de grandes surfaces, ce et quelques romarins rabougris et en trop petit nombre pour être exploités en vue d'en retirer de l'essence, on ne rencontre aucun bois.

Pâturage. Le pâturage est amodié. Il rapportait environ 400 frs par an jusqu'à ces dernières années, mais depuis 1890 les troupeaux sont devenus plus rares dans la C<sup>te</sup> et la vente des herbages ne s'élève qu'à 115 francs par an.

Tuffières. On remarque quelques tuffières dans les garrigues de Clapiers, mais elles ne sont soumises à aucune action régulière.

Surveillance. Elle est assurée par le garde-champêtre de la C<sup>te</sup> qui, en cas de soumission au régime forestier pourrait recevoir une commission de garde forestier et continuer ses fonctions actuelles.

Clos à Clapiers le 12 février 1893  
L'Inspecteur Adjoint des Forêts,  
Signé: Gely

Le Maire,  
signé: Illisible.

Par délibération en date de 26 Février 1892, le Conseil Municipal de Clapiers a déclaré adhérer au présent procès-verbal de reconnaissance contradictoire. Une expédition de ladite délibération est jointe au dossier.

Montpellier le 9 Mars 1892

L'Inspecteur des Forêts,

Signé : Erano de Bouehony.

17

18

DÉPARTEMENT .

de l'Herault

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE.

INSPECTION

de Montpellier

CANTONNEMENT

DIRECTION GÉNÉRALE DES EAUX ET FORÊTS.

de Montpellier

FORÊT ALE

d

RAPPORT

N° 437

de M.

Gély

Inspecteur adjoint

DES EAUX ET FORÊTS

à Montpellier

NATURE DE L'AFFAIRE :

Commune de Clapiers  
soumission au Régime  
forestier - Protestation

Montpellier, le 19 avril 1892.

J'ai l'honneur de vous adresser, Monsieur l'Inspecteur Adjoint des Forêts soussigné, la protestation par laquelle un certain nombre d'habitants de Clapiers proposent de rejeter le projet de soumission au régime forestier et de reboisement des garrigues appartenant à cette commune.

J'ai également l'honneur de vous adresser la lettre de M. le Maire de Clapiers en date du 27 février dernier.

Il m'a l'honneur d'exposer ce qui suit :  
Les motifs invoqués par les protestataires sont sans valeur et M. le Maire les a entièrement réfutés dans la lettre ci-jointe.

Il ne nous paraît guère possible que les garrigues de Clapiers fournissent aux indigents de la Commune le bois de chauffage qui leur est nécessaire en hiver. Ces garrigues sont en effet dénudées, on n'y rencontre que quelques morts-bois rabougris, tels que le chêne Kermès et nous devons faire remarquer que dans toutes les forêts soumises au régime forestier, l'Administration délivre tous les ans les morts-bois aux indigents.

faire leur provision de chauffage pour l'hiver. En 19  
supposant donc que les chénes Kermes que l'on rencontre sur  
les terrains communaux de Clapiers suffisent aux indigènes  
pour leur approvisionnement en bois pendant la mauvaise  
saison, la soumission au régime forestier et le reboisement  
ne changeront en rien à cet état de choses.

En ce qui concerne le préjudice que pourra causer  
le reboisement aux propriétés voisines, il est facile de se  
rendre compte que ce motif doit être également écarté.  
D'abord les garrigues de Clapiers sont en grande partie limi-  
trophes d'autres garrigues sans valeur sur lesquelles le  
voisinage d'une forêt ne peut avoir qu'un effet favorable  
à tous les points de vue. Ensuite sur les quelques points où  
les terrains communaux touchent aux terres cultivées les  
semis ou plantations ne seront faits qu'à une distance suffi-  
sante de limites pour qu'aucun inconvénient ne puisse  
résulter dans l'avenir du reboisement des garrigues. Les  
nombreux habitants de Clapiers qui ont proposé de reboiser  
les terrains communaux possèdent autant de terres cultivées  
que les protestataires, si ce n'est davantage, et il est incontestable  
que s'ils avaient reconnu que leurs propositions dut être un fait  
préjudiciable à leurs intérêts, ils se seraient gardés de la présenter.

Le dernier motif invoqué dans la pétition ci-jointe est  
relatif au pâturage. Le droit de parcours dans les terrains com-  
munaux de Clapiers a toujours été affermé par la Commission  
depuis deux ou trois ans seulement, les troupeaux étant devenus  
plus rares, il ne s'est plus présenté d'adjudicataire pour ce même  
pâturage et la municipalité a préféré ne pas vendre le pâturage  
qui de le livrer à vil prix. Si la soumission au régime forestier  
est prononcée, rien ne sera changé à ce point de vue. On continuera  
à mettre le droit de parcours en adjudication, sauf pour les parties  
reboisées qui seront successivement mises en défens jusqu'à ce que  
les repeuplements soient hors d'atteinte de la dent du bétail.

En conséquence, que les garrigues soient ou ne soient pas  
soumises au régime forestier que la vente du pâturage soit  
faite par la municipalité ou par l'intermédiaire de

20

ou par l'Administration des Forêts, nous ne voyons pas quel inconvénient il peut en résulter pour les indigents ou pour les protestataires.

En somme, les motifs invoqués à l'appui de la pétition ci-jointe sont sans aucune valeur et il est incontestable que cette protestation a été établie de parti pris pour faire opposer systématiquement à la division du Conseil Municipal. Il ne nous appartient pas de rechercher les causes de cette division des habitants de Clapiers en deux fractions bien distinctes, l'une pour l'autre contre le reboisement.

Au point de vue forestier, le seul que nous ayons à considérer, la pétition ci-jointe doit être rejetée.

Montpellier, le 14 avril 1892  
L'Inspecteur adjoint des Forêts  
Signé: Gely.

N° 1395. - Considérant qu'après la soumission au Régime forestier les mottes bois des terrains communaux continueront à être délivrés chaque année aux indigents de la Commune.

Que l'Administration forestière mettra en location comme par le passé le pâturage des garrigues toutes les fois qu'il se présentera des acquéreurs sérieux.

Qu'enfin le reboisement des garrigues ne peut porter aucun préjudice aux terrains avoisinants et serait de nature au contraire à leur apporter des améliorations très appréciables.

Que dans ces conditions toutes satisfactions seront toujours données à toutes les intérêts des habitants de la Commune de Clapiers.

L'Inspecteur des Forêts est d'avis que la réclamation ci-jointe n'est pas fondée et qu'il n'y a pas lieu de lui donner suite.

Montpellier, le 24 avril 1892.  
L'Inspecteur des Forêts  
Signé: Cros de Bouchozy.

Dans les zones rurales d'arrière-pays, les questions d'identité, de rapport au lieu (à travers la végétation et le paysage) ne se posent pas, car le rapport identitaire au lieu *n'est pas menacé* visiblement. Dans les zones péri-urbaines de plaine, la replantation et/ou la défense d'une forêt méditerranéenne spécifique, vue dans la globalité de ses ressources, et la prise en compte de la référence culturelle qu'elle fournit, apparaît comme une réaction directe aux menaces d'urbanisation sauvage, de standardisation due à la société industrielle. C'est une affirmation enfin de la forêt aux portes des villes. La menace du béton, comme le fait de partager les avantages de la modernité, sont deux éléments contradictoires et complémentaires, qui ont conduit à un sursaut, à une demande sociale. Le paysage réinventé puise ses références dans la longue durée, s'enracine dans une image séculaire tout autant que dans un sol.

Ce que nous apprend l'histoire d'un reboisement, éclaire une autre constatation: les Comités Communaux feux de forêts les plus actifs dans le département (au moins médiatiquement et dans les campagnes d'information) de même que les plus anciens, sont ceux situés dans les zones péri-urbaines, ceux des communes ayant le besoin et la possibilité de défendre une forêt méditerranéenne de plus en plus ressentie comme un "patrimoine".

Trois types d'implication se mettent en place:

-celle des populations urbaines. Attachées à la garrigue comme espace de loisirs ou lieu des racines collectives, celles-ci n'ont pourtant aucune possibilité directe de défense ou d'intervention. La défense de la forêt méditerranéenne est là un fait passif "d'opinion", ou alors elle est le fait

d'un engagement individuel (engagements écologistes, scientifiques, ou de "sports verts", ...). La garrigue est ressentie ici en termes de "patrimoine".

- celle des populations rurales des arrière-pays. Immergées dans le milieu naturel méditerranéen, ces populations défendent leur territoire quand elles le sentent menacé ( participation ponctuelle à la lutte contre les incendies; comités de défense contre des décharges publiques urbaines; lutte contre certaines emprises industrielles ou minières). Mais ces populations sont trop solidement ancrées dans leur "paysage" pour le sentir menacé, et pour ressentir le besoin d'une inscription plus large des actions de défense qu'elles peuvent localement mener. La forêt méditerranéenne est ici ressentie en terme de "territoire".

-celle des populations des communes péri-urbaines, au contact de l'influence des villes (Montpellier surtout) et au contact de la forêt méditerranéenne. Ces populations se sentent à la fois urbaines et proches de la nature. L'espace méditerranéen boisé est pour elles une question (et un investissement) d'identité. Il se présente comme une dimension culturelle large; il est aussi indéniablement un "avantage" local, une sorte de privilège de situation à défendre. Ici, la garrigue est ressentie en terme de "patrimoine" et en terme de "territoire" tout à la fois.

C'est dans ces zones que les dégâts faits au paysage sont les plus grands, dans ces zones aussi que les expériences pilotes de reboisement à destination sociale sont menées. Il n'est pas étonnant que dans ces

territoires où ville et campagne interagissent, la prise en charge des problèmes d'environnement naturel soit la plus active, notamment à travers les Comités Communaux feux de forêts.

## TACHES, FONCTIONNEMENT, ATTITUDES.

Les C.C.F.F comme structure permanente, ont une mission à remplir sur l'ensemble de l'année.

L'hiver, les membres du C.C.F.F participent à des débroussailllements. C'est là, la part la plus spectaculaire de leur intervention, celle qui a "valeur d'exemple". Dés lors, les sites choisis le sont également en fonction de leur valeur symbolique. A Montferrier-sur-Lez, le C.C.F.F a débroussaillé à plusieurs reprises les terrasses de l'ancien château ( bâtisse du XVIII° siècle qui sert aujourd'hui de mairie).

Pendant les périodes creuses, d'autres types d'actions sur le terrain sont entreprises:

- désobstruction et nettoyage de certains points d'eau (sources, mares, citernes,) au moins ceux difficiles d'accès pour les véhicules des services forestiers.
- missions de reconnaissance en forêt afin de transmettre observations et suggestions aux services de l'O.N.F, comment se passe la reconstitution de la forêt à partir des replantations, quels sont les besoins d'entretien des chemins ou des coupe-feux, quelles nuisances naturelles affectent la forêt (maladies des arbres, invasion des chenilles processionnaires, ...).
- enfin, une part importante des périodes hors été, est consacrée au repérage et au nettoyage des décharges sauvages en forêt. Cette tâche d'assainissement prend depuis deux ou trois ans une importance nouvelle: les populations sont invitées à participer au nettoyage avec les C.C.F.F, des affiches et de l'information municipale insistent sur la "lutte contre la dégradation de la forêt". Ce qui rejoint ainsi les préoccupations de

l'opinion à propos de l'environnement.

Sur l'ensemble de l'année, les C.C.F.F mènent à bien une tâche d'information, destinée à un double public:

- sensibilisation des habitants de la commune directement concernés par le risque "feu de forêt", les habitants de zones de garrigue doivent débroussailler avant l'été autour de leurs habitations. Ce règlement d'état est très irrégulièrement suivi - les C.C.F.F interviennent pour faire des recommandations en zone sensible.
- information auprès des écoles ("journées en garrigue" organisées en liaison avec l'Education Nationale, questionnaires, jeux, concours). Plus généralement, les C.C.F.F publient une documentation (le plus souvent sous les auspices du Département) et participent aux journées informatives de tous ordres sur le risque "feux de forêts", aux côtés des services d'information de l'O.N.F, des corps de pompiers, et de la sécurité civile.

En période sensible (période rouge - du 1er juin au 1er septembre) sont interdits par arrêtés préfectoraux:

- l'écobuage
- les feux de camps et barbecues

Les C.C.F.F font des patrouilles quotidiennes pendant ces périodes (patrouilles prolongés par temps dangereux : sécheresse et vent fort). Ces patrouilles de deux ou trois personnes ont pour but:

- la surveillance des départs de feux en forêts. Il existe également des

vigies fixes sur des points élevés où les guetteurs , membres du C.C.F.F interviennent pour compléter les vigies assurées par les services publics de protection contre l'incendie, en d'autres lieux.

- l'inspection des lieux les plus sensibles (proximité des décharges publiques souvent en état d'ignition, inspection des quartiers d'habitation proches du couvert forestier).
- la surveillance des usagers de la garrigue (campeurs, vacanciers, promeneurs) afin de prévenir les imprudences éventuelles.

(Mais cette surveillance ne s'applique pas aux travailleurs de la forêt. Or, il est reconnu - statistiques de la sécurité civile - que la majorité des feux dont l'origine est connue, est causée par des accidents d'activités humaines en forêt : étincelles venues d'une tronçonneuse pendant le bûcheronnage, étincelles causées par des bulldozers sur des cailloux, particules ignées envoyées par les trains en cours de freinage ...)

En cas d'incendie, les membres des C.C.F.F sont requis de se mettre à la disposition du commandement des secours, pour une aide logistique.

ROLE :

- informer par radio en cas de sinistre,
- informer les promeneurs sur les dangers que leur négligence pourrait faire courir à la forêt, et qu'ils courent eux-mêmes en cas de feu.

Cet ensemble d'actions montre l'importance d'une étroite collaboration entre le C.C.F.F. et le Corps local des Sapeurs-Pompiers. Toute occasion de travail en commun doit être provoquée et encouragée.

DURANT LE FEU

Il est très important de rappeler que les membres du comité ne sont pas des sapeurs-pompiers.

Le rôle du C.C.F.F. au moment d'un feu est :

- alerte,
- secours aux personnes,
- guidage des unités venant en renfort,
- évacuation des curieux toujours gênants,
- ravitaillement divers.

Pour tous renseignements complémentaires :

Centre régional de la propriété forestière du Languedoc-Roussillon  
 378, rue de la Galéra  
 Parc Euromédecine  
 34090 MONTPELLIER  
 TEL : 67.63.48.77.

[Brochure d'information]

Dans ce cas, les membres des C.C.F.F utilisent, au service d'un dispositif de lutte anti-incendie, la compétence principale qui les légitime : la connaissance de "leur" terrain.

Les C.C.F.F (plus d'une trentaine dans l'ensemble de l'Hérault) se coordonnent sur le Département par des réunions mensuelles, et des réunions plus fréquentes en période de risques ou en période de feux. Il existe également des coordinations inter-départementales en région méditerranéenne.

Sous l'unanimité apparente des comités, deux attitudes contradictoires se décèlent:

- la première que l'on peut appeler une attitude "citoyenne" : les participants aux patrouilles, comme aux actions de prévention et de lutte, sont des membres de la communauté comme les autres, <sup>qui</sup> ressentant une responsabilité face à un risque collectif, consacrent une partie de leur temps à une entreprise qu'ils estiment utile. Ils ont très peu de "patriotisme d'association". La justification de leurs sorties est avant tout civique. Les satisfactions supplémentaires qu'ils en tirent, telles que la fréquentation du milieu naturel, et ~~une~~ meilleure connaissance du terrain, les assimilent avant tout à des passionnés de nature. Ils sont très largement majoritaires dans les comités que nous avons rencontrés. Le C.C.F.F fonctionne comme un "club" d'insertion au milieu humain et naturel.

L'autre attitude, moins courante, est critiquée quelquefois au sein même des comités. C'est celle des tenants d'une idéologie sécuritaire, qui se sentent investis d'une mission de surveillance de leurs concitoyens et des promeneurs anonymes : ceux-là, en période à risque, notent les numéros d'immatriculation de toutes les voitures circulant en garrigue, et les transmettent à la gendarmerie, ou dénoncent les campeurs sauvages. La notion de prévention glisse ici vers l'ère du soupçon. A Montferrier, plusieurs membres animés par l'idéologie sécuritaire, déçus par l'insistance du comité à "ne pas se substituer à la police", ont quitté le comité.

Ainsi, au sein même des Comités Communaux, est lisible l'émergence d'une nouvelle intuition de la citoyenneté, moins liée à l'Etat qu'aux communautés proches, plus technicienne que politique, plus "culturelle" qu'administrative, plus soucieuse du terrain que du débat. Les risques même de rigidité, tels que nous les évoquions plus haut, sont caractéristiques des crispations du sens civique tel qu'il peut exister aux franges de tous les mouvements similaires, mais ces risques restent en marge d'un fonctionnement par ailleurs "convivial". Ainsi dans leurs actions, comme dans leurs contradictions, les Comités Communaux feux de forêt en région méditerranéenne, sont des laboratoires d'un type nouveau de citoyenneté, qui s'inscrit dans un mouvement plus vaste en lisière du politique. A travers eux est visible le développement d'un sentiment d'appartenance multiple : local, régional, et méditerranéen. A la lisière de l'Urbain, du Rural, et du "Naturel" nouvellement ré-investi, des identités et des images se cherchent: celles du territoire et celles des individus.

## GUERIR, OU PREVENIR ?

1) Le boisement d'une lande, après soumission au régime forestier, fait entrer un territoire et ses habitants dans un autre type de rapports avec la nature. Une forêt naît: qu'est-ce que cela signifie en pays méditerranéen ? La plus récente création de forêt méditerranéenne dans l'Hérault est : le Massif de la Gardiole.

2) Après un incendie ayant ravagé la totalité du couvert végétal, le reboisement de la forêt méditerranéenne suppose des actions particulières. Un de ces lieux de reboisement se présente comme une vitrine : c'est en tant que référence symbolique, que la Montagne Sainte-Victoire, près d'Aix-en-Provence, a été choisie par les pouvoirs publics pour signifier "un plus jamais ça" dans la lutte contre les incendies de forêts.

~~Entre~~ Naissance (La Gardiole) et Re-naissance (La Ste-Victoire) de la forêt méditerranéenne, quelles convergences et quelles différences ?

Double enquête .

- Histoire d'un choix .

La forêt de La Gardiole a été constituée sur l'avancée de collines rocheuses, qui surplombe les étangs littoraux de l'ouest

montpelliérain. Ces collines de landes très dégradées constituaient un "terrain vague" immense, au coeur d'une zone de peuplement et de voies de communication.

Les chênes-verts utilisés pour le bois de chauffage étaient résiduels, et le pacage des moutons avait largement diminué à la fin des années 60. Le site est un des mieux placés de la côte: on y a une vue à la fois sur l'arrière-pays et les villes de la plaine, et sur "l'avant-pays" que constituent la mer et les étangs. Dans les années 60, à l'heure de l'expansion d'une économie touristique dans la région, cet emplacement privilégié aurait dû être menacé par les constructions de vacances, ou tout simplement par des lotissements. Or, dans ces années, la chance du Languedoc est l'Aménagement du Littoral, impulsé par l'Etat, qui sauve le bord de mer du mitage généralisé, en "fixant" les cités balnéaires dans des sites précis et bien délimités.

C'est dans ce cadre, qu'en 1965 a débuté le reboisement de La Gardiole: à vocation touristique, "paysagère", destinée à servir de poumon vert aux touristes comme aux riverains et aux montpelliérains, cette forêt avait un but secondaire avoué, pour le long terme: la reconstitution d'un sol stable, la régularisation du régime des vents et des pluies, donc une amélioration climatique.

OFFICE NATIONAL DES FORETS

LANGUEDOC - ROUSSILLON

Service des Travaux

De Reboisement du Littoral

384, Rue Croix de Las Cazes

B.P. 6074

34030 MONTPELLIER CEDEX

--

JB-LG/ATC-TRL.

LES REBOISEMENTS DU

MASSIF DE LA GARDIOLE

--

/ 1 - GENERALITES /

Au SUD du département de l'Hérault et à 10 km de la mer, le massif de la GARDIOLE couvre environ 5.000 hectares entre SETE et MONTPELLIER. Il est limité au NORD-OUEST par la R.N. 113 et au SUD-EST par la R.N. 108.

Il est situé dans la région des "Garrigues" de l'Inventaire Forestier National et se trouve sur la carte Michelin n° 83, plis 6, 7, 16 et 17 et sur la carte I.G.N. au 1/50.000 feuille XXVII - 43 (Sète).

Le massif de la GARDIOLE est un anticlinal plus ou moins arasé, orienté NORD-EST SUD-OUEST, culminant à 234 m au Roc d'Anduze et formant une avancée de la région des garrigues en bordure des étangs littoraux.

Le relief est symétrique, les pentes des versants NORD-OUEST et SUD-EST étant à peu près les mêmes, d'une moyenne de 25 à 30 %.

Enfin, toutes les expositions sont représentées et il n'existe ni sources, ni cours d'eau, ni plans d'eau.

1.1. - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS -

Le massif de la GARDIOLE est situé dans le département de l'Hérault, dans l'arrondissement de MONTPELLIER et occupe une partie des cantons de MONTPELLIER, FRONTIGNAN et MEZE.

Site classé par décret du 25/02/1980. Les forêts soumises au Régime Forestier, gérées par le Service des Travaux de Reboisement du Littoral, se décomposent comme suit :

- Forêt domaniale de la GARDIOLE.....	<u>901 ha</u>
- Forêts communales soumises au Régime Forestier :	
. Balaruc les Bains.....	57 ha
. Balaruc le Vieux.....	25 ha
. Gigean.....	572 ha
. Fabrègues.....	140 ha
. Hireval.....	101 ha

• Vic la Gardiole.....	252 ha
• Frontignan.....	180 ha
	<hr/>
	<u>1.327 ha</u>

1.2. - ORIGINE -

Les boisements ont été réalisés sur d'anciennes forêts communales ou propriétés privées expropriées ou acquises à l'amiable à l'instigation de la Mission Interministérielle pour l'Aménagement du Littoral Languedoc-Roussillon dans le but de constituer, à l'intérieur du massif de la GARDIOLE une masse boisée à vocation de protection, touristique et paysagère.

A l'origine, ces terrains faisaient partie intégrante de domaines agricoles à vocation principalement viticole et dont les Garrigues (où le chêne vert occupait le tiers de la surface) ne présentaient d'intérêt qu'en ce qui concerne l'exploitation du bois de chauffage qui s'est poursuivie jusqu'en 1955 et le parcours ovin extensif qui a cessé à peu près à la même époque.

1.3. - FACTEURS ECOLOGIQUES -

1.3.1. Climat

Typiquement méditerranéen (zone de l'Olivier) : hivers tempérés d'humidité moyenne, étés ensoleillés secs et chauds, automnes orageux. Importantes variations d'une année à l'autre.

A noter les apports d'humidité sur les seuls versants SUD, notamment au printemps, à l'occasion des "marinades" venant du SUD-EST et parfois, en été, une légère brise marine qui atténue la sécheresse de l'air et contribue à réduire les extrêmes thermiques.

1.3.2. Températures

Elles sont parfois excessives et représentent, de ce fait, un facteur limitant à la survie de certaines essences en hiver, eucalyptus notamment.

34

Les renseignements donnés au tableau ci-après ont été relevés au poste relativement proche de MONTPELLIER-FREJORGUES (15 km à l'est de la forêt).

Moyennes mensuelles calculées de 1963 à 1972

Mois	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
	6,2	7,4	9,7	13,3	16,4	19,6	22,8	21,8	18,1	15,6	10,4	5,8

Moyenne annuelle : 13,9 pour les 10 années envisagées

M 29,5 (juillet) -id-

m 1,3 (janvier) -id-

Minimum minimorum : - 22° C le 12/02/1956 à Montpellier Bel Air

Gelées : 15 jours par an en moyenne

1.3.3. Les précipitations

Sont caractérisées par leur irrégularité :

- Poste de SETE sémaphore (15 km au Sud-Ouest de la forêt) - 1963 à 1972

• P. 735 mm pour les 10 années envisagées

• P. Max 1113,2 en 1969

• P. Min 336,5 en 1967

• Sécheresse estivale : 3 mois (juin, juillet, août) aggravée par la très grande perméabilité du sol et les vents du Nord desséchants.

Neige : en moyenne tous les 3 ans :

couche de 5 à 10 cm ne persistant que 3 ou 4 jours au plus, mais en raison de sa densité élevée (neige lourde) occasionnant des bris de branches, notamment sur les pins.

1.3.4. Le régime des vents

Fréquents, violents et très desséchants lorsqu'il s'agit du mistral ou de la tramontane ; 327 jours de vent par an ainsi répartis :

Dénomination	Direction	Fréquence (jours/an)	Caractéristiques
Tramontane	N.-NW à NW	127	Violent, sec et froid
Mistral	N. à NE.	59	Sec et froid, surtout en hiver
Marin	SE.	55	Doux et pluvieux
Grec	E.	16	Pluvieux et souvent violent
Lebech	S. SW.	36	Brise cotière plus ou moins humide
Marbonnais	N.	24	Orageux en fin d'été et automne

En synthèse, nous trouvons approximativement :

- Indice d'aridité de De Martonne : 28

- Coefficient pluviométrique d'Emberger : 75,

.../...

ce qui situe le climat de la forêt à l'intérieur  
du type méditerranéen sub-humide, à hivers  
froids.

- Pourquoi replanter ?

On est là face à un projet forestier méditerranéen “de la dernière génération”. L’exploitation du bois (le plus souvent de chauffage) avait été la ressource principale dans les siècles antérieurs. En 1892 encore (voir en annexe le document sur les bois de Clapiers), les ressources tirées de la garrigue (même reboisée) sont de l’ordre de la cueillette (truffes, champignons, ...). Que cette cueillette, parfois, s’industrialise (huile de cade, huile térébenthine, sumac pour la teinture, ramassage des herbes aromatiques) n’en change pas fondamentalement la nature. Plus près de nous encore, au delà de leur apport économique, il y a le sentiment, à l’égard de la chasse et de la cueillette en garrigue, qu’il s’agit là d’un droit immémorial, d’une pratique quasi rituelle à laquelle campagnards et citadins sont très attachés.

A partir des années 60 :

- l’idéal de consommation
  - la prospérité économique
  - la mobilité géographique
  - l’apparition de la civilisation des loisirs
- bouleversent le rapport traditionnel à la garrigue.

Ce qui était héritage culturel se transforme en choix - ou en rejet - conscient. Les garrigues sortent de leur réserve (foncière) pour entrer :

- dans l’imaginaire de la modernité
- dans les préoccupations marchandes
- dans la prospective et les “nouvelles utopies”.

1.6. - FACTEURS SOCIAUX ET ECONOMIQUES -

1.6.1. Production de bois

Le taillis de chêne-vert n'est susceptible de produire que du bois de chauffage pour lequel la demande reste faible, malgré une certaine tendance à la reprise qui s'est manifestée au cours des 2 dernières années.

1.6.2. Autres produits

Thym et romarin font l'objet d'un ramassage à l'échelle familiale.

1.6.3. Accueil du public

Le massif de la GARDIOLE constitue déjà un ensemble boisé dont le rôle d'accueil est souligné par la diversité du relief, une harmonieuse succession d'îlots de chêne-vert ou de jeunes plantations résineuses, et de vides non boisés constituant la garrigue plus ou moins dégradée.

Il représente l'arrière plan d'une zone naturelle entre les unités touristiques : PORT-CAMARGUE, LE GRAU-DU-ROI, LA GRANDE-MOTTE, CARNON, PALAVAS au Nord-Est, la zone industrielle de FRONTIGNAN - LA PEYRADE, les unités touristiques de SETE et du CAP-D'AGDE au Sud-Ouest.

A la pression humaine déjà forte qui augmente chaque année sur les stations ci-dessus énumérées vient s'ajouter la fréquentation des MONTPELLIERAIS.

Les citadins et les vacanciers profiteront de plus en plus de la situation privilégiée de ce massif. Grâce aux aménagements existants et à créer, ils pourront, à l'occasion de promenades sans difficultés dans une zone de végétation typiquement méditerranéenne, accéder à des points de vue remarquables tant sur les étangs et la mer que sur l'arrière pays et ses moyennes montagnes.

.../...

.../...  
1.6.4. Chasse et faune

Le gibier se maintient en relative abondance grâce au couvert et surtout au relief tourmenté qui rend sa poursuite difficile. Le gibier sédentaire est représenté par le lapin, régulièrement atteint par la myxomatose, quelques compagnies de perdrix rouges, de très rares lièvres et sangliers. On peut noter un début d'acclimatation du faisan et quelques passages de pigeons, de grives, de bécasses et de tourterelles.

La chasse devant soi, avec chien d'arrêt, est le mode de chasse le plus pratiqué. On peut signaler quelques battues de sangliers organisées chaque année par les Sociétés locales qui, en forêt communale soumise, assurent la gestion de la chasse.

La forêt domaniale de la GARDIOLE a été divisée en 4 lots qui ont été loués par voie de bail aux sociétés communales de MIREVAL, FABREGUES, FRONTIGNAN et BALARUC.

En plus du gibier énuméré ci-dessus, la faune est représentée par quelques renards, blaireaux, belettes et mulots, ces derniers pouvant occasionner quelques dégâts aux jeunes plantations.

1.7. - AUTRES FACTEURS -

En raison du couvert existant et des travaux effectués (rootage en courbes de niveau), l'érosion n'est plus à craindre et cela d'autant moins que l'eau de pluie s'infiltré assez rapidement dans ce terrain très perméable pour rejoindre un réseau karstique souterrain qui alimente des résurgences périphériques (Issan-la, gouffre de la Vise, Balaruc-les-Usines, la Roubine et la source thermale chaude de Balaruc-les-Bains).

Les opérations sylvicoles programmées contribueront, dans l'avenir, à maintenir et renforcer le rôle de protection que cette forêt doit jouer en second plan.

Les pressions du marché foncier conduisent au mitage des garrigues autour des villes (construction de quartiers résidentiels et d'équipements collectifs).

Les prises en compte prospectivistes conduisent à des opérations de plantation (comme à la Grande Motte) ou de replantation (La Gardiole) dans un double but :

- un usage "de loisirs" (ce qui n'existait pas avant le tourisme de masse)
- un usage "de protection" (ce qui existait dès le 19ème siècle, mais s'arrêtait à des considérations locales. La nouvelle vision écologique et planificatrice, intègre la création d'une forêt locale, dans la recherche d'un équilibre plus vaste: à l'échelle d'une micro-région, d'un "pays", ou d'une région entière).

La Gardiole a avant tout un rôle d'accueil: en cela elle donne à la forêt méditerranéenne toute entière, dans ces années 60/70, une vocation nouvelle, qui lui est maintenant partout reconnue, et qui remplace la notion de rentabilité à court terme des forêts tempérées, par une conception "d'utilité sociale globale".

- Le reboisement

Il s'agissait de la reconstitution d'une forêt, et non d'une création ex nihilo; après des études précises de sol, comme il s'en fait systématiquement pour toute replantation, des résineux sont plantés. Le pin d'Alep surtout - c'est un arbre bien-venant et bien adapté - mais c'est aussi le plus inflammable et le plus combustible en pays méditerranéen ...

Les discussions - et les polémiques - foisonnent sur ce sujet "brûlant".

Pourquoi l'O.N.F ne plante-t-elle pas un plus fort pourcentage de feuillus, moins vulnérables et plus représentatifs de la garrigue ? La réponse, ou l'explication, varie cas par cas . Mais généralement, sur un sol extrêmement dégradé, la reconstitution d'un couvert végétal passe par une première colonisation par les pins. C'est ensuite que les feuillus pourront suivre ... si on les aide.

Dans d'autres cas au contraire, les pins ont tendance à étouffer les quelques feuillus\* qui subsistaient, et à stériliser le sol sous leurs aiguilles.

Plus qu'une question technique, c'est une question d'identité qui est posée: la garrigue avec sa spécificité écologique et culturelle, est une formation de feuillus, où les résineux sont peu abondants. Une garrigue diffère radicalement d'une pinède. Planter des pins dans le but de préparer le terrain à des feuillus, est la politique le plus souvent suivie. A long terme, cette politique est au service de la garrigue.

En revanche, planter des pins dans la seule perspective de constituer des pinèdes, est ressenti par les défenseurs de la garrigue comme doublement erroné:

- c'est augmenter les risques de feux de forêts
- c'est changer la nature même de la forêt ancestrale, et donc les rapports que les hommes peuvent entretenir avec leur lieu.

\*[Étant entendu qu'on entend par là, les feuillus élevés ( chênes verts, blancs, pubescents, chêne liège, érables, arbousiers, etc...) et pas le chêne-kermès, "chiendent des garrigues", qui souvent recolonise le sol après les

incendies, et dont l'indice de combustibilité est aussi grand que celui du genêt sec et que celui du pin d'Alep. ]

A La Gardiole, le choix d'une reconstitution mixte a été fait, et ce choix est aujourd'hui suivi largement pour les forêts "de loisir" et de protection: il s'agit de replanter en résineux (prix de l'entretien plus bas et plus grand taux de réussite) les zones sans arbres; parallèlement, les chênes-verts et plus généralement les feuillus qui subsistent, sont jardinés, de façon à pouvoir devenir des arbres adultes qui s'intégreront à la nouvelle forêt. S'ils sont assez nombreux, ce sont eux qui intégreront les résineux plantés après eux.

42

1.4. SOUS-SOL ET SOL -

1.4.1. Sous-sol

Du point de vue géologique, le massif calcaire de la GARDIOLE constitue une unité structurale bien individualisée désignée sous le terme de "pli de la Gardiole", dont le dernier témoin au Sud-Ouest est le Mont-Saint-Clair à SETE (121 m d'altitude); elle correspond en gros à un vaste anticlinal jurassique faillé, dont le coeur est bathonien, limité et compartimenté par tout un réseau de failles internes orientées SW - NE.

La montagne de la GARDIOLE est enfin caractérisée par l'existence d'une série jurassique ininterrompue, allant du bathonien au tithonique :

- Bathonien inférieur :  
calcaires gris noirâtres se débitant en plaques
- Bathonien supérieur :  
calcaires compacts très durs, gréseux, parfois dolomitiques, très faillés.
- Gallovien :  
marno-calcaires gris, feuilletés et calcaires marneux jaunes.
- Oxfordien et argovien :  
alternance de calcaires, de marno-calcaires et de marnes.
- Rauracien et séquanien :  
calcaires compacts, sublithographiques, gris en surface, avec cassures brunes, souvent dolomitisés.
- Kiméridgien et tithonique :  
calcaires compacts, massifs, gris, souvent dolomitisés avec au sommet un faciès coralligène.

1.4.2. Sols

Ce sont des sols calcimorphes, plus ou moins brunifiés et toujours très dégradés à la suite d'incendie et de parcours abusifs depuis leur première occupation par l'homme au calcolithique. Dans le meilleur des cas, on trouve, sous le taillis de chêne vert, des sols bruns plus ou moins tronqués, excessivement rares.

Plus fréquentes sont les accumulations argileuses au bas des versants ou dans les dépressions.

Les lithosols apparaissent sur les calcaires massifs diaclasés et gélivés, délivrés de leur argile de décalcification. Il s'agit en fait de sols squelettiques particulièrement défavorables à toute espèce de végétation.

Enfin, sur roches plus tendres (marno-calcaires) on trouve des sols moyennement profonds (rendzi-

.../...

.../...

nes pierreuses), relativement plus frais mais à faible activité biologique. Le sous-solage en améliore les propriétés physiques, ce qui a pour effet d'augmenter notablement la masse prospectée par les racines et de leur permettre d'atteindre en profondeur des couches plus fraîches, assurant une meilleure alimentation en eau pendant la période estivale.

C'est sur ce dernier type de sol que l'effort de reboisement a été le plus intense.

Il s'agit d'une chênaie de quercus ilex dégradée par le pâturage abusif, les exploitations anarchiques et les incendies répétés.

Sur une superficie totale de 2,228 ha soumis au Régime Forestier subsistent environ 700 ha de chênes verts d'inégale valeur.

Sur les terrains les plus favorables ont été introduits entre 1965 et 1981 des résineux méditerranéens et certains feuillus, notamment le chêne vert.

Les travaux réalisés ont porté sur les surfaces suivantes :

- Communaux.....	655 ha
- Domaniaux.....	422 ha
	<hr/>
	1,077 ha

Le nombre de plants mis en place a été de 607,990 répartis en :

- Pinus halepensis.....	44 %
- Pinus Pinca.....	33 %
- Pinus brutia.....	1 %
- Pinus eldarica.....	1 %
- Cèdre de l'atlas.....	11 %
- Cupressus arizonica.....	5 %
- Cupressus sempervirens.....	4 %
- Abies pinsapo.....	0,3%
- Divers résineux.....	0,3%
- Quercus ilex.....	0,3%
- Autres feuillus.....	0,1%

La superficie restante (451 ha) comporte le cortège habituel de la végétation de garrigue avec quelques rares bouquets de pin d'Alep.

La liste des végétaux subsistants est pourtant longue.

Nous nous bornerons à citer les plus représentatifs ; chêne vert (quercus ilex), chêne kermes (quercus coccifera), genévrier oxycedre (juniperus oxycedrus), filaria à feuilles étroites (Phillyrea angustifolia), ciste blanchâtre (cistus albidus), ciste de Montpellier (cistus montpelienensis), genêt d'Espagne (spartium Junceum), paliure (paliurus spina christi), houx fragon (ruscus aculeatus), asperge sauvage (asparagus acutifolius) euphorbia characias, thym (thymus vulgaris), romarin (rosmarinus officinalis), liseron épineux (smilax aspera), brachypode rameux (brachypodium ramosum), asphodèle (asphodelus cerasifer), fêrula (fêrula communis), aphyllanthes nonspeliensis, etc...

.../...

## PREVENTION ?

Dans un cas de reboisement sur une assez grande échelle, les aménagements de prévention et de lutte contre les incendies (pistes forestières; bandes coupe-feux; points d'eau; aires d'atterrissage) peuvent être installés d'emblée. L'expérience de La Gardiole est à cet égard, intéressante. Il n'y a pas eu d'incendie depuis la replantation. La visite de la forêt montre que les chemins sont nombreux (chemins anciens entretenus et chemins créés au moment du reboisement); et que le dispositif le plus spectaculaire est la systématisation, à intervalles réguliers, des coupe-feux (larges bandes de terrain nu, tenues débroussaillées, et où le feu est censé s'arrêter de lui-même).

Le "risque-feu" est intégré dans la conception même de la forêt, de la même façon que des issues de secours, des trappes à fumée, et des canalisations d'eau, sont prévues par les règlements dans les constructions collectives.

Ainsi la "forêt méditerranéenne moderne" a recours à cette solution provisoire: non pas diminuer l'inflammabilité et la combustibilité de la forêt, ce qui serait s'attaquer aux causes. Mais, en gardant un indice d'inflammabilité et de combustibilité élevés, lutter contre l'incendie quand il arrivera. Ce qui revient à s'attaquer aux conséquences.

Lutter contre le mal lui-même quand il se manifeste (l'incendie de forêt), ou bien lutter contre les conditions de son apparition

(inflammabilité et combustibilité élevées), telle est la question centrale aujourd'hui posée.

47

/ 2 - LES TRAVAUX, LES TECHNIQUES, LES PRIX /2.1. - EQUIPEMENTS -2.1.1. Equipement routier

Les différents boisements du massif de la GARDIOLE sont desservis par un réseau 77 km de chemins de 4 à 5 m de large, ouverts en terrain naturel, soit une densité approximative de 3 km pour 100 hectares. La pente en long est dans tous les cas inférieure à 10 %.

Ces chemins sont ouverts à l'aide d'un tracteur à chenilles d'une puissance effective de 250 CV équipés d'un ripper à 3 dents et d'une lame angle-dozer.

La finition est exécutée à la lame angle-dozer ou mieux, à l'aide d'un broyeur de pierres. Elle est complétée par un apport de tout-venant sur la largeur de la bande de roulement et sur 0 m 10 d'épaisseur. Ce tout-venant est ensuite compacté après humidification.

Le profil en travers de ces chemins présente un dévers de 3 % vers l'aval pour faciliter l'écoulement des eaux. Pour supprimer le ravinement longitudinal, des saignées transversales sont ouvertes aux lieux de rassemblement des eaux.

Le prix de revient d'un chemin de ce type varie suivant la difficulté de 30.000 à 43.000 F. au kilomètre (Francs 1981).

2.1.2. Equipements de défense des forêts contre l'incendie (DFCI)2.1.2.1. Pare-feu

A l'équipement routier décrit en 2.1.1. ci-dessus vient s'ajouter un réseau de pare-feu qui s'étend, en 8 et 10 m de large sur 18.641 m, en 20 m et 50 m de large sur 23.560 m.

Ces pare-feu ont un double rôle :

- ralentir la progression du feu,
- permettre un accès complémentaire facile aux agents chargés de la lutte.

Ces pare-feu sont dessouchés et mis à sable nu à l'aide de tracteurs identiques à ceux qui sont utilisés pour l'ouverture des chemins.

Le coût moyen de l'ouverture de pare-feu se situe à 2.500 F. l'hectare (Francs 1981).

48

.../...

2.1.2.2. Points d'eau

En complément des pare-feu ci-dessus mentionnés 14 citernes de 10.000 litres ont été installées en des points judicieusement choisis en fonction des accès et de la répartition des surfaces à protéger.

Le coût d'une citerne de 10.000 l varie de 10.000 à 15.000 F. (Frs 1981).

2.1.2.3. Tour de guet et patrouilles

Depuis l'été 1973, entre le 15 juin et le 30 septembre, une patrouille circule à l'intérieur du massif en insistant particulièrement sur les zones les plus fréquentées. Le véhicule, équipé d'un poste radio est en relation constante avec les vigiles installés à la tour de guet, au lieu dit "Pioch Camille", qui domine pratiquement, à 221 m d'altitude, l'ensemble des versants Nord, Nord-ouest du massif.

Depuis que ces dispositifs ont été mis en place, le nombre d'incendies important a sensiblement diminué, les départs de feu étant immédiatement signalés, ce qui permet une intervention rapide des services de secours.

2.1.2.4. Aire d'atterrissage

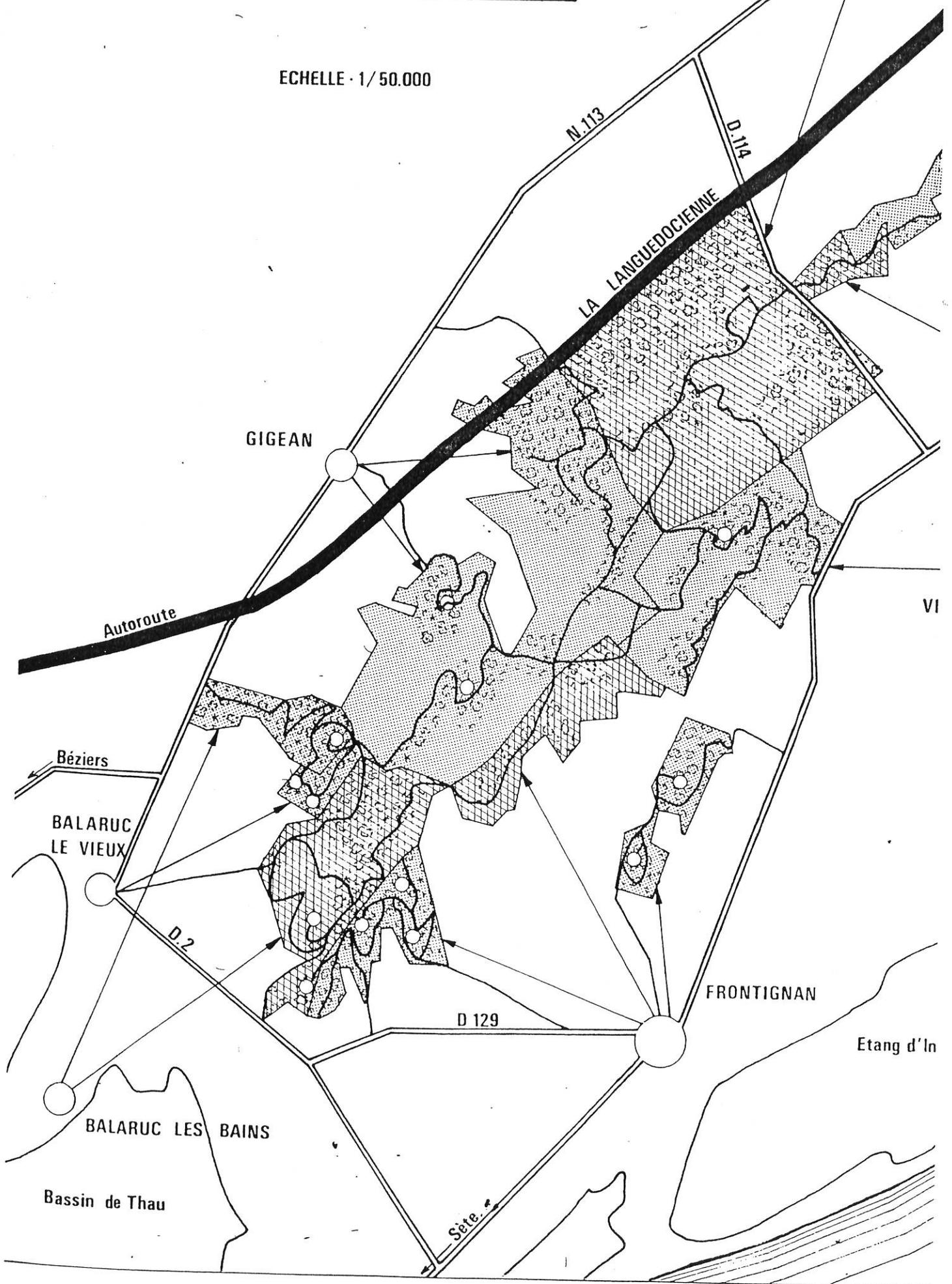
Une aire d'atterrissage, aménagée sur un pare-feu de 50 m de large, permet à des avions légers, genre Pilatus, de se ravitailler sur place à une citerne de 50 m<sup>3</sup> contenant en permanence un mélange d'eau et de produits retardants.

2.1.2.5. Aires de stationnement

Elles ont été aménagées sur des points hauts et permettant aux visiteurs de découvrir l'arrière pays, les contreforts des Cévennes, ainsi que les étangs et la mer. Elles servent, en outre, de zone d'atterrissage pour les hélicoptères à l'occasion des traitements phytosanitaires.

# MASSIF DE LA GARDIOLE

ECHELLE · 1/50.000



Littoral  
**MOLE**

FABREGUES

D.185

Monts

49



N.113

D.114

Saint.  
Baudile

LA LANGUEDOCIENNE

N.108

MIREVAL

Etang de Vic

VIC LA GARDIOLE

FRONTIGNAN

Etang d'Ingril

-  Forêt domaniale de la Gardiole
-  Forêts communales  
soumises au régime forestier
-  Zones reboisées
-  Chemin
-  Parcs de stationnement  
points de vue

RESTAURER UNE FORET / UN PAYSAGE:  
NOUVEAU REGARD SUR LE PATRIMOINE

La Sainte-Victoire, située près d'Aix en Provence, n'est pas une montagne comme les autres. C'est une masse imposante de calcaire blanc, qui s'élève d'un seul bloc au-dessus de la plaine. Et, au cours des siècles, la montagne s'est peu à peu chargée d'échos d'histoire et de traditions, jusqu'à devenir un "totem" pour le Pays d'Aix. Du néolithique aux temps pré-romains, c'est l'un de ces "donjons" naturels de la Basse Provence, comme les Alpilles, la Chaîne de l'Estaque, ou la Sainte Baume, où les populations entretenaient des camps retranchés dont on a retrouvé la trace.

Ces racines lointaines et mal connues ont été mythiquement investies: la tradition orale contemporaine place en ces lieux d'anciens "bois sacrés" et des cultes de la Fertilité (image de la montagne comme Bétyle?) qui auraient réuni les attraits du mysticisme païen, et ceux d'une sexualité sauvage. (Il semble que l'origine de récit est à rechercher dans l'historiographie, mieux connue, de la Sainte Baume, où des cultes païens ont été christianisés en culte de Marie Madeleine).

S'ajoute ensuite la strate romaine. L'érudition antiquisante (reprise par la tradition orale) a créé une "étymologie blasonnée" qui relie la montagne à la grande histoire. C'est près d'Aix que le Général Marius a détruit les envahisseurs teutons en -102, affermissant la paix romaine, et détournant pour quelques siècles, les barbares; c'est la reprise

de cette mémoire qui a fait, longtemps, donner le prénom de Marius aux enfants cadets des familles provençales. La montagne aurait pris le nom de cette "Sainte-Victoire", puisque c'est par les feux allumés à son sommet que le monde romain aurait appris la nouvelle.

En fait, l'étymologie du Sant-Venturi (nom provençal) à rapprocher du Ventour (le Mont-Ventoux), n'a à voir ni avec la victoire, ni avec le vent, et renvoie à un étymon pré-romain, sans doute ligure. Mais cette ancienneté même, en un temps où l'antiquité classique est supplantée, dans l'imaginaire, par ce qui l'a précédée, ajoute, aujourd'hui, aux prestiges de la Sainte-Victoire.

A la fin XIX<sup>e</sup> siècle fut érigée au sommet, la Croix de Provence, croix géante de bois au socle gravé en provençal, en grec, et en latin, afin de proclamer la rencontre des éléments contradictoires constitutifs de l'identité du lieu: le paganisme gréco-romain et la christianité; le particularisme et l'ouverture panoramique sur le monde.

La Sainte-Victoire était bien un totem, une "table d'orientation", donneur de sens pour les communautés humaines du Pays d'Aix. Comme l'est pour le Pays de Montpellier, le Pic St Loup. Mais, à ce totem géographique parmi bien d'autres, allait s'ajouter une référence universalisante. Bientôt, la montagne allait accéder à un tout autre statut, et apparaître comme un élément du "patrimoine mondial".

Actuellement, les seuls objets qui rassemblent une grande valeur marchande et une grande valeur mythique, sont des tableaux, ceux des Impressionnistes et des quelques individualités post-impressionnistes, qui dans la version officielle, standardisée, et appauvrie de l'histoire de l'Art, sont censés "avoir inventé l'art moderne". Ce n'est pas tant la valeur picturale de leur oeuvre qui est louée, que leur statut de précurseurs de cet Absolu (flou et pourtant opératoire) : la "modernité"

Cézanne fait partie de ces quelques monstres sacrés. Il a peint la Sainte-Victoire, comme aussi les calanques de Cassis, Auvers-sur-Oise, ou les bords de l'Huveaune. Mais la Sainte-Victoire a chez lui rôle privilégié: il en a fait des séries, il y est toujours revenu, l'a explorée comme "support de vision et de construction".

Il peignait sur le motif, mais il ne peignait pas le motif. Il peignait des tableaux ... Ses tableaux de "la" montagne sont plus des variations sur les rapports entre volume et couleur, que des tableaux paysagers ou réalistes. Cette ambiguïté ne pouvait, au départ, être saisie que par des peintres (Van Gogh, dans ses "Lettres", discute des intentions picturales de Cézanne: il considère avant tout la peinture, et non pas le motif. La montagne ne fait pas partie du réel, ou du moins ça n'est pas la question. Mais ailleurs, il ne se prive pas d'établir des comparaisons entre "ses" Alpilles et la Provence de Cézanne, renvoyant la Sainte-Victoire à l'ensemble du réel, et donc bien au statut de paysage.)

Par la suite, grâce à l'action en retour de l'oeuvre de

Cézanne, la Sainte-Victoire est sacralisée par le regard social. Elle n'était plus seulement le totem d'un pays, mais l'un des totem du "regard moderne". Elle demeurait un objet du patrimoine universel, fixé une fois pour toutes, comme silhouette reconnaissable.

L'incendie destructeur d'août 1989 a donc été ressenti plus fortement que tout autre par l'ensemble du "monde culturel" français. C'était un mythe qui été atteint, plus qu'un pays. Les réactions et les opérations de réhabilitation qui ont suivi, ont été à la mesure de cet enjeu.

En août 1989, le feu avait traversé la Sainte-Victoire en deux heures; ~~des centaines d'hectares~~ détruits. L'aspect de fatalité pris par l'incendie était patent: ça n'était ni un acte criminel, ni une imprudence de touriste. C'était un "accident professionnel" dû aux étincelles d'une machine utilisée par une entreprise de débroussaillage ...

Le traumatisme, très fort dans la conscience provençale, mît un an à être dépassé, et à déboucher sur la reconstitution de la forêt. Il faudrait même parler de "restauration" ...

Pendant cette année-la, les familles venaient voir le dimanche, les moignons des arbres brûlés, une association de défense à bases larges se constituait; et un lobbying se mettait à fonctionner auprès de l'Etat et des collectivités locales. A la tête du lobby, Mme Edmonde-Charles-Roux parvenait, Cézanne aidant, à rallier les autorités de l'Etat à sa cause.

Un financement exceptionnel est mis en place, et la "réhabilitation" commence dans l'automne 90, avec 3 types d'intervenants:

- l'Etat - Les subventions d'Etat, à divers titres, sont les plus importantes du projet. En outre, la troupe est mobilisée pour des opérations ponctuelles. 400 militaires, en octobre et novembre 1990, font une opération de "nettoyage au sol", (enlèvement des arbustes brûlés afin que les arbres puissent être ensuite coupés).

- Les collectivités locales - Les communes (celle d'Aix et Vauvenargues en tête), le département des Bouches du Rhône et la région P.A.C.A, se greffent sur le projet, investissant moins d'argent que l'Etat, mais sensibilisant leurs administrés par diverses campagnes.

- La société civile . Quelques entreprises, notamment la SHELL, qui a une image régionale (avec la très vieille implantation de SHELL-BERRE), sponsorisent une partie du coût du nettoyage.

Des associations de masse participent bénévolement au nettoyage et à la préparation des sols, notamment les scouts, qui nettoient plusieurs sites en une campagne d'été.

C'est l'O.N.F, conformément à la réglementation, qui est maîtresse d'oeuvre de la replantation, et qui coordonne l'action entreprise. Si dans le plan d'ensemble, les collectivités locales et l'Etat ont investi dans une meilleure prévention contre le feu, en revanche, beaucoup déplorent que n'ait pas été renforcé l'outil humain d'entretien

de la forêt, qui est à la base de toute prévention: malgré les demandes locales, l'O.N.F va continuer à gérer le secteur avec un personnel de terrain très réduit.

## LA FORET N'EST-ELLE FAITE QUE D'ARBRES ?

Le nettoyage est actuellement avancé, les pentes de la montagne proprement dite, ayant été traitées en priorité. Le Plateau du Cengle adjacent, moins atteint, bordé par quelques fermes, est traité plus en pointillé. Le nettoyage des pentes est réalisé en sous-traitance par une entreprise de bûcheronnage. Les arbres sont coupés à la tronçonneuse, débités, le bois mis en tas sera enlevé.

Le sol à nu, dévoile une mémoire archéologique stratifiée. On trouve des gisements de surface de silex, des tessons romains et pré-romains, mais surtout des traces qui témoignent d'une activité forestière: de nombreux pots en terre brisés, utilisés pour le gemmage des pins, remonteraient aux dernières années de l'exploitation de la résine, des années 30 à la guerre.

Les souches des pins sont arrachées à l'aide d'une machine de chantier, munie d'un puissant râteau, là où la pente ne l'interdit pas. Ailleurs, les souches sont arrachées à la main puis brûlées. Quelquefois, elles sont laissées en place. Enfin, aura lieu le reboisement proprement dit, après "cartographie" des sols par un organisme: la C.E.M.A.G.R.E.F, liée à l'O.N.F. Les plants de pins seront majoritaires, en alternance avec des plants de feuillus (chênes verts et chênes pubescents.)

Un débat s'est instauré sur le déroulement de la réhabilitation d'une forêt incendiée. La Sainte-Victoire est sous les projecteurs, mais les questions débattues concernent toute la forêt méditerranéenne:

- la replantation à partir de plants. En climat méditerranéen, les forestiers s'accordent sur une meilleure qualité, une meilleure résistance, des arbres obtenus par semis. Mais le semis donne des résultats plus lents, et coûte plus cher. Y aurait-il intérêt à systématiser une replantation mixte, utilisant les deux méthodes ?

- Le nettoyage du sol. Dans une forêt entièrement brûlée, la préparation du sol est un délicat problème. L'arrachage des souches mortes permet à la terre de s'aérer et aux nouveaux plants de mieux installer leurs racines. Mais un effet pervers apparaît vite: ces racines fixaient le sol de la garrigue; au cours des violentes pluies méditerranéennes, la terre risque en de nombreux endroits d'être ravinée, et le sol appauvri.

La défense traditionnelle des sols, telle qu'elle est bien visible à la Sainte-Victoire, est assurée par les murets de pierre sèche, soutenant des terrasses qui suivent (ou construisent!) les courbes de niveaux.

La défense des sols, surtout dans une période de fragilité extrême, après incendie, exigerait que l'on entretienne, que l'on reconstruise souvent, et même que l'on construise quand c'est nécessaire, des murs de pierres sèches, qui sont les meilleurs remparts des terres collinaires.

- Tâche énorme ?

- Volonté utopique face au coût financier ?

A moins que la maçonnerie en pierres sèches soit réapproprié comme savoir-faire sur une grande échelle, et intégré dans la pratique forestière et dans la protection de l'environnement.

## GARRIGUE, FORET, OU ESPACE MEDITERRANEEN?

La forêt méditerranéenne requiert face aux risques de destruction par le feu, une prévention (et une réflexion) spécifiques. N'étant pas une forêt de rapport, le boisement des garrigues a eu longtemps du mal à justifier le coût de la lutte anti-incendie, et celui de la replantation. Mais n'est-ce pas justement parce qu'on a longtemps appliqué les schémas de fonctionnement, le matériel, et les technologies lourdes, qui ont été créés pour les forêts de rapport ? Au lieu d'en imaginer d'autres, plus "pauvres", mais peut-être plus efficaces, et qui conviendraient à la spécificité du milieu ...

La forêt méditerranéenne a aujourd'hui trouvé une nouvelle légitimation. Elle est traitée comme "espace vert" à vocation sociale, touristique et environnementale. Et dans certains cas, comme "paysage patrimonial" (la Sainte-Victoire). C'est une protection plus grande que le statut de naguère qui était celui d'une "terre franche" ou d'un "terrain vague". Mais c'est pourtant une conception incomplète, qui se calque sur celle des boisements en climat tempéré. Considérer la forêt méditerranéenne comme une forêt simplement plus fragile que les autres, c'est occulter une réalité fondamentale :

- le biotope "garrigue", qu'il soit lande ou forêt, n'est pas seulement un couvert arbustif.

C'est le minéral (murets de pierres sèches, clapas au rôle protecteur,

cavités naturelles) et le végétal, qui, ensemble, consubstantiellement, le constituent.

Quels que soient les états variables selon les lieux, de ce biotope.

Car, il y a une succession d'états entre la lande pierreuse et la forêt méditerranéenne dense. La garrigue n'est pas un état stable. Fruit de la dégradation de l'ancienne forêt feuillue par les hommes du calcholithique, elle est création humaine, et fournit des observations sur le débat très actuel de la "naturalité de la nature."

Une conception émerge chez plusieurs praticiens (écologues, responsables administratifs ou associatifs):

La garrigue est en transformation constante. Elle évolue  
- soit vers un progressif appauvrissement (par surexploitation ou incendies répétés); le terme en est la lande pierreuse (c'est à dire le désert minéral) ou le tapis de chêne-kermès (c'est à dire le désert épineux).  
- soit vers la forêt. Une garrigue qui garde encore de la terre végétale, si elle est abandonnée à elle-même, sera colonisée par les pins. Les pins constituent certes une forêt. Mais une forêt pauvre (peu d'espèces) et c'est la plus vulnérable aux incendies.

L'autre cas de figure est la reconstitution d'une forêt voulue par l'homme et diversifiée entre feuillus et résineux.

Tous les états divers de la garrigue ont leur raison d'être et leur utilité. Mais c'est selon un choix humain que tel aspect prédominera sur tel autre. On sait maintenant en Europe que la nature n'est plus "naturelle" et qu'elle dépend, pour le meilleur et pour le pire, du social. (Les pluies acides en Europe du Nord et de l'Est ont accéléré cette prise de conscience).

Les hommes du pays des garrigues savent cela intuitivement, eux, depuis trois mille cinq cent ans. Le passage de l'intuitif au conscient, avec tous les problèmes que cela pose, nous pouvons y assister depuis quelques années. On ressent de façon large le besoin d'un concept "espace méditerranéen", qui mette en perspective, et qui lise en interaction, les diverses formes de la garrigue, les plaines cultivées, le littoral, et même les villes. La garrigue, centrale géographiquement, et centrale comme terre de mémoire et d'espace, est à même de donner à cet Espace méditerranéen, sa profondeur de champ indispensable.